

Plan Local d'Urbanisme

Planche est

Echelle : 1 / 6 300

Légende

-  Secteur PLU
 -  Emplacement Réservé
 -  Espace Boisé Classé existant ou à créer

Eléments remarquables au titre de l'alinéa 7 de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

- arbre remarquable
 - ◆ patrimoine bâti
 - ◆ petit patrimoine
 - • • • haie
 - clôture
 -  boisement remarq
 -  ensemble bâti prop
 -  ensemble urbain
 -  potager remarquab

Au titre de l'article L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme

- Au titre de l'article L. 123-3-1 du Code de l'urbanisme

 - ⊗ Bâtiment agricole qui en raison de son intérêt architectural ou patrimonial, peut faire l'objet d'une protection spécifique.

Fond de plan cadastral

- | | |
|--|-------------|
|  | Parcelle |
|  | Bâti dur |
|  | Bâti faible |

